

Probité, justice, démocratie

Par Dr Maxime MAURY officier des Palmes académiques professeur affilié à Toulouse Business



Probité, justice, démocratie

« La démocratie est fondée sur la vertu » (Montesquieu)

À l'heure où la France a perdu le contrôle de sa dette et semble incapable de se donner un budget, l'incarcération d'un ancien président de la République a provoqué une profonde émotion. Tous ces faits délétères sont hélas l'expression d'un même déclin de notre démocratie.

La série des condamnations à des peines de prison d'hommes d'État français semble désormais interminable et tellement déstabilisante pour les citoyens ordinaires : deux anciens présidents de la République, avec une troisième condamnation pour Sarkozy, deux anciens Premiers ministre avec confirmation européenne pour le dernier, jadis un ancien ministre du budget pour fraude fiscale. Sans oublier l'éternelle candidate de l'extrême-droite condamnée à la prison et à l'inéligibilité qui sera rejugée à son tour en janvier.

La série noire va-t-elle continuer ?

Tous les condamnés accusent en retour la Justice ce pilier de la démocratie. Mais les citoyens sont écœurés des politiques et leur défiance atteint des sommets. Et pourtant tous les hommes politiques ne sont pas corrompus. Beaucoup sont parfaitement honnêtes.

En ces temps tragiques, où la société du spectacle et des sophismes médiatiques a assassiné la morale, le respect des faits et le bon sens commun, on se souvient avec émotion du comportement personnel des fondateurs de la cinquième République qui étaient pleins de probité.

Non seulement le général de Gaulle payait son électricité et les goûters de ses petits-enfants à l'Élysée, mais il avait l'habitude quand il allait à l'hôtel pour un voyage officiel de laisser pour le personnel, avec un mot chaleureux , une enveloppe d'argent liquide de sa poche correspondant à l'équivalent du prix de la chambre. Ainsi ne devait t-il rien à l'État.

C'est son successeur, Georges Pompidou, qui refusait à sa femme l'achat de l'appartement du Quai de Béthune sous prétexte que, comme directeur de la banque Rothschild, il ne saurait demander un prêt à l'établissement qu'il dirigeait. Au fondateur de la cinquième République qui proposait à son directeur de cabinet le poste de ministre des Finances , il répondait que venant de chez Rothschild ce ne serait pas déontologique. Et refusait !

Nos sociétés ont perdu de vue les règles de déontologie, sauf pour les fonctionnaires de base qui y restent strictement soumis. Plus on s'élève dans l'État, plus on peut y échapper. Dans un pays où le rapport à l'État reste névrotique et malsain : on croit que le souverain peut tout, les médias le mettent en permanence en scène comme s'il était Dieu, mais le pays est régicide. Les deux pôles de cette névrose sont en relation dialectique.

Or la probité et la justice sont les bases de la démocratie car elles font des citoyens des égaux. La Justice (avec un grand J) est un des trois pouvoirs constitutionnels indépendants des autres. C'est un pouvoir souverain.

72 % des Français sont indignés des menaces contre la présidente du tribunal correctionnel de Paris. 60 % de nos concitoyens estiment que le jugement sur Sarkozy est impartial mais 40 % le jugent « politisé ». 40 % l'approuvent mais 39 % y sont « indifférents » lorsque 21 % en sont « mécontents ». Plus de 60 % comprennent pourtant bien l'exécution provisoire de la peine (pour une peine de prison de 5 ans, celle-ci est la norme). Il y a derrière ces chiffres le respect de la justice mais également la suspicion sur son impartialité.

Dans ma vie professionnelle, j'ai appris qu'en matière de déontologie les apparences sont essentielles.

Les magistrats devraient être tenus à une stricte obligation de réserve. Les syndicats, même légaux, sont peu compatibles avec la majesté et l'impartialité de leurs fonctions. En outre, ils devraient désormais faire une pédagogie de leurs décisions et de la Loi, y compris dans les médias qui souvent ne comprennent rien.

Comme chroniqueur, j'ai plongé dans « l'affaire libyenne ». Par les enquêtes de journalistes indépendants puis par le délibéré du jugement de 380 pages auquel une cinquantaine de magistrats ont contribué. Les charges sont très lourdes : pacte de corruption et circulation d'argent sont prouvés. Je ne développe pas car ce n'est pas le lieu et la présomption d'innocence doit prévaloir en appel.

Mais le plus grave n'est pas qu'**un ancien président de la République ait fauté**. Le plus grave c'est le récit qu'e font les médias en entretenant les polémiques sur la Justice au mépris des faits qui restent largement ignorés des citoyens.

Pas une seule télévision n'a suivi le procès de bout en bout. Seuls huit journalistes l'ont fait. Pourtant le battage médiatique a atteint l'incandescence et provoqué la stupeur des citoyens. Le récit remplace désormais l'information. C'est un moment « trumpien »!

Sans information exigeante sur les faits, sans justice respectée, il n'y a plus de démocratie.

Et la démocratie est remplacée par le spectacle. Le spectacle peut très mal se terminer.Par la fin de l'état de droit. C'est bien à la Justice de dire le droit et pas aux condamnés. Comme le suggère Francis Massé dans sa chronique du mois, « **un pays qui s'effondre de l'intérieur peut être conquis de l'extérieur** ».

Or le chef d'état-major des armées vient d'indiquer qu'un choc violent risque de se produire en Europe dans les trois ans.

Respectons donc la Justice, ne laissons pas filer notre démocratie qui est notre force.

Dr Maxime MAURY officier des Palmes académiques professeur affilié à Toulouse Business